

ADDITIF N°1 du 28 MARS 2024

N°0058/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES BUREAUX DE L'ECOLE DE FORMATION (EFO) DE LA CCAA.

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par la Demande de Cotation dont l'objet est susmentionné, les amendes ci-dessous apportés à ladite Demande :

| A LIEU DE | LIRE PLUTOT |
|---|---|
| <p>7. Remise des offres Chaque offre, rédigée en français ou en anglais.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir la CCAA - Direction Technique, Sous-direction des Marchés Publics sise à la Base aérienne 101 - Mvan, au plus tard le 02 Avril 2024 à 14 heures et devra porter la mention : DEMANDE DE COTATION N°00058/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES BUREAUX DE L'ECOLE DE FORMATION DE LA CCAA. « à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par la soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 02 Avril 2024 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis. | <p>7. Remise des offres Chaque offre, rédigée en français ou en anglais.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir la CCAA - Direction Technique, Sous-direction des Marchés Publics sise à la Base aérienne 101 - Mvan, au plus tard le 09 AVR 2024 à 14 heures et devra porter la mention : DEMANDE DE COTATION N°00058/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES BUREAUX DE L'ECOLE DE FORMATION DE LA CCAA. « à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par la soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 09 AVR 2024 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis. |
| <p>14. Critères d'évaluation :</p> <p>14.1. Critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence de la caution de soumission ;- Absence ou non-conformité d'une autre pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;- Note technique inférieure à 80 % de OUI ;- Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. | <p>14. Critères d'évaluation :</p> <p>14.1. Critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence de la caution de soumission ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;- Absence ou non-conformité d'une autre pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;- Note technique inférieure à 80 % de OUI ; |

| | |
|--|--|
| | - Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. |
| 11.3.1. <u>ENVELOPPE « A »</u> : PIÈCES ADMINISTRATIVES A5 la caution de soumission (original) d'un montant égal à 650 000 FCFA | 11.3.1. <u>ENVELOPPE « A »</u> : PIÈCES ADMINISTRATIVES A5 la caution de soumission (original) d'un montant égal à 700 000 FCFA |

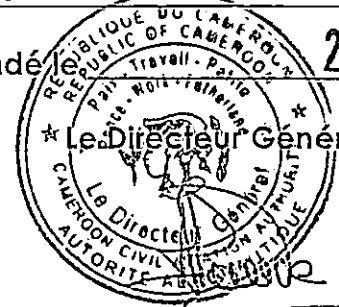
Le reste est sans changement.

Copie :

- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CIPM/CCAA ;
- ✓ DT ;
- ✓ Affichage

Yaoundé le

28 MARS 202



Paulie ASSOUMOU KOKI